

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 06 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Alain MANCEAU, Robert BERNARD, Nicole BOURGOUIN, Antoine CHERPY, Isabelle HEURTEBIZE, Françoise HUBERT, Mickaël DUPUIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes LE BRIS, LEBLANC, GAUTHIER et MM. BRIDIER , DENIS, FEVRIER .

SECRETAIRE de SEANCE : Alain MANCEAU.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- **SYNTHÈSE DE LA RÉUNION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG**
- **FIN D'ASSUJETTISSEMENT À LA TVA POUR LE LOTISSEMENT DE L'ANOYER**
- **ECHANGE TERRAIN**
- **RYTHMES SCOLAIRES**
- **BUDGET AEP - REMISE GRACIEUSE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de présentation de l'aménagement du centre-bourg de St-GEORGES-BUTTAVENT s'est tenue le 27 février 2017. Les riverains ont pu faire part de leurs remarques et propositions suite à ce projet qui consiste en un aménagement de la place de l'église et la création d'un plateau permettant de ralentir les véhicules route de Châtillon au droit des commerces et la création de rampes d'accès aux commerces et de trottoirs aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Des questions ont émergé :

- il faudrait revoir le carrefour avec la route d'Oisseau et envisager un stop ou un marquage afin de préciser visuellement la route prioritaire.
- revoir les emplacements du car scolaire dans la grande rue et prendre contact avec le conseil départemental afin de voir si l'arrêt du car pourrait se faire sur la RN 12.
- Envisager le déplacement du monument aux morts de quelques mètres afin de le positionner de l'autre côté de la grille côté école et créer cinq places de parking supplémentaires.
- l'accessibilité des trottoirs ne pourra être réalisée des 2 côtés de la voie en raison du bâti existant.
- des riverains ont indiqué que des chicanes auraient pu être envisagées. M. MAILLARD le maître d'œuvre, a précisé que la configuration des lieux ne le permettait pas. En revanche, en amont de l'aménagement, la solution des chicanes pourrait être retenue route de Châtillon, en amont du plateau, dans le cadre d'une seconde tranche.

FIN D'ASSUJETTISSEMENT À LA TVA POUR LE LOTISSEMENT DE L'ANOYER

Monsieur le Maire indique que les services administratifs communaux sont tenus d'effectuer trimestriellement une déclaration de TVA (état néant) pour le lotissement de l'Anoyer.

Vu les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA

Vu le Code Général des collectivités,

Considérant qu'il ne reste plus de terrain à vendre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre fin à l'assujettissement au régime fiscal de la TVA pour le lotissement de l'Anoyer

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale.

ECHANGE TERRAIN

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la gestion de son patrimoine, une commune peut procéder par voie d'échange de terrains avec des particuliers, sous réserve que les terrains échangés relèvent de son domaine privé

Monsieur le Maire indique que M. Serge GENEST a vendu à M. Jean-François HOUDAYER et Mme Daphné GANDON un terrain à bâtir au lieu-dit « Chérumé » cadastré section WI N° 173 p. Il expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'alignement de la parcelle 173 p avec le domaine communal, il convient de procéder à un échange de terrains entre la Commune et M. Jean-François HOUDAYER et Mme Daphné GANDON ;

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Propriété de M. Jean-François HOUDAYER et Mme Daphné GANDON : Parcelle section WI N° 173p d'une surface de 93 m²

- Propriété de la Commune section WI N° 137 p d'une surface 49 m²

Il est précisé que cet échange sera réalisé sans soulte. Les frais de bornage et d'acte notariés relatifs à cet échange seront à la charge de M. Serge GENEST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition et habilite Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique que l'équipe pédagogique n'a pas réitéré sa demande de modification des rythmes scolaires. Etant donné la proximité des élections, il est décidé de maintenir cette organisation pour la prochaine années scolaire. Le point sera refait ultérieurement. En revanche, il pourrait être envisagé de changer des ateliers et éventuellement proposer aux enfants un atelier théâtre sur ces temps d'activités périscolaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion a eu lieu à FONTAINE-DANIEL pour faire le point sur la rénovation de l'éclairage public. Un devis pour une remise à neuf des potences existantes va être élaboré par Territoire d'Energie Mayenne (nouvelle appellation du SDEGM). Par ailleurs, des modèles qui pourraient convenir ont été proposés. L'aval de l'architecte des bâtiments de France sera obligatoire avant de donner suite à ce projet. Il a été demandé de poursuivre la ligne entre le Chemin du Verger Robert et le magasin des Toiles de Mayenne dont le coût est évalué approximativement à 20 000€. Ce sujet sera évoqué à une prochaine réunion.

- Un agent en emploi avenir a été recruté pour apporter une aide aux agents techniques.

- Monsieur le Maire indique que de nouveaux documents d'urbanisme sont en cours d'élaboration au niveau de la Communauté de Communes : un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et un schéma de cohérence territoriale (SCoT). Des documents de consultation sont à la disposition des habitants du territoire sur le site de la Communauté de Communes et chaque habitant peut donner son avis.

- Le Cabinet Graine d'Habitat a été retenu pour apporter une assistance à maîtrise d'œuvre pour la chaufferie à bois déchiqueté.

- Le projet d'acquérir du matériel de désherbage est toujours en cours. Les communes qui avaient été sollicitées pour un achat commun de matériel ne semblent plus favorables à un achat collectif. Des demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau seront effectuées pour un équipement en balayeuse équipée d'une brosse de désherbage (pour les trottoirs) et d'un ensemble de désherbage sur tracteur (pour les allées sablées).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée .